

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 22 mai 2020**, à 19 Heures 00,

**PRESENTS** : Mme BERNARD Françoise, M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric, M. TROIS VALETS Gilles, Mme MONIER Isabelle

**ABSENTS**: M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. SERRE Pascal

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

## 1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 28 février 2020.

## 2) Budget Communal

⇒ Affectation du résultat de fonctionnement de 2019 de 50 166,88 € sur l'exercice 2020 : 32 186,46 € en section d'investissement (article 10682) et 17 980,42 € en section de fonctionnement (article 002)

⇒ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **Budget Primitif 2020**.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **136 469,42 €**.  
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **223 337,42 €**.

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

- **Bâtiments communaux** : Réhabilitation du local communal jouxtant la mairie, toit de l'église
- **Voirie rurale** : Aménagement de voiries et signalisation
- **Accessibilité** : Fin de l'ADAP mise aux normes handicapés
- **Matériel divers**

Vote des trois taxes locales : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2020. Le produit attendu sera de 36 366 €.

	Taux votés pour 2020
Taxe foncière bâtie	12,00 %
Taxe foncière non bâtie	109,88 %

## 3) Convention fourrière avec l'APA

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention fourrière avec l'APA pour la période 2020/2023. Le tarif proposé est progressif, réparti ainsi :

- 0,594 € par habitant pour 2020 ;
- 0,609 € par habitant pour 2021 ;
- 0,624 € par habitant pour 2022.

Pour rappel, la Commune se doit d'amener l'animal errant au refuge par ses propres moyens.

**4) Mise en place d'un bureau de vote**

Un bureau de vote est mis en place pour le second tour des élections municipales du dimanche 28 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Fait à VASSEL, le 2 juin 2020.

Le Maire,

Françoise BERNARD.